

Préavis municipal no 13-2012 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 55'000.- pour financer l'achat d'un véhicule destiné à la voirie, en remplacement du véhicule Reform Muli 660.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le préavis municipal n° 13-2012 sollicitant l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 55'000.- (cinquante-cinq mille) pour financer le remplacement du véhicule susmentionné.

1. Préambule

Le véhicule de Reform Muli 660 est en fin de vie et doit être remplacé. A cet effet, un montant de Fr. 200'000.- figure au plan des dépenses d'investissement pour l'année 2012.

Le renouvellement de ce véhicule a été l'occasion de mener une réflexion sur les besoins et le type de véhicule adapté à notre service de voirie.

2. Situation actuelle

Actuellement, les employés de la voirie et des espaces verts disposent des véhicules suivants pour effectuer leurs travaux :

- Reform Muli 660 (datant de 1998),
- Ladog (datant de 1999),
- Tracteur John Deere 955 (datant de 1996),
- Tracteur John Deere 455 (datant de 1998),
- Transporter Reform Muli T9 (datant de 2006).

Force est de constater que le parc des véhicules de la commune est vieillissant et que le plus récent, acquis en 2006, nous occasionne déjà des frais d'entretien importants.

Le Reform Muli 660 est un véhicule adapté aux travaux forestiers, équipé d'un treuil ; il servait aussi au déneigement et au salage.

Il est actuellement hors service, l'axe de la roue arrière droite étant plié.

Le devis pour la remise en état complet du véhicule s'élève à environ Fr. 18'200.-. Ce montant est plus élevé que la valeur résiduelle du véhicule en bon état de marche. La commune tentera de le vendre pour les pièces récupérables.

3. Remplacement prévu

Au vu des besoins actuels, la Municipalité n'a pas jugé nécessaire d'acquérir un véhicule utilitaire de type « voirie », mais a porté son choix sur un véhicule de type « pick-up ».

Plusieurs raisons ont motivé cette décision :

- Ce véhicule sera principalement utilisé par le personnel de voirie en relation avec les travaux du réseau d'eau, l'entretien des chemins et des routes, le transport d'outillage et de matériel.
- Nos employés n'effectuent plus de gros travaux forestiers ; un véhicule spécialisé dans ce domaine ne se justifie plus.
- L'investissement est environ 3 fois moindre pour un pick-up que pour un véhicule utilitaire de voirie. L'économie par rapport à la planification initiale permettra le remplacement à terme d'un autre véhicule.
- Le nouveau véhicule sera attribué au service de « piquet neige », aux tournées de contrôle et salage des chemins communaux.
- Il peut être équipé d'une lame à neige, mais cette option n'a pas été retenue. En effet, la mécanique est trop mise à contribution lors du déneigement ; l'un des circuits du service hivernal sera donc effectué, comme l'hiver dernier, par une entreprise privée. Ce dispositif permet
 - o de limiter les heures supplémentaires de nos employés,
 - o de disposer d'un collaborateur de réserve permettant d'effectuer un tournus en cas de précipitations pendant plusieurs jours ou d'absence d'un employé,
 - o de diminuer les risques de dégâts au véhicule et donc de baisser les frais d'entretien.
- La vitesse de ce véhicule n'est pas limitée à 45 km/h.
- Enfin, la Commune économisera une taxe pour véhicule de plus de 3,5 tonnes.

4. Choix du véhicule

Nous avons procédé à l'évaluation des véhicules existants sur le marché, dont les caractéristiques correspondaient à nos besoins, à savoir :

- VW Amarok Single CAB 2.0 TDI
- Mitsubishi L200 Single CAB 2.5 DID
- Nissan NP300 Single CAB 4x4
- Toyota Hilux Single CAB 2.5D-4D

Le choix de la Municipalité s'est porté sur le véhicule **Toyota Hilux Single CAB 2.5D-4D**. L'Exécutif a inclus dans ses critères de sélection, outre le prix du véhicule, des aspects environnementaux tels que la consommation et les émissions de gaz.

4.1 Caractéristiques du véhicule Toyota Hilux Single CAB 2.5D-4D

- Moteur Diesel, 4 cylindres, norme Euro 5 avec filtre à particule (FAP).
- Puissance minimale : 144 CV.
- Couple moteur minimum : 342 Nm.
- Consommation cycle mixte : 7,3 lt/100 km
- Emission CO2 : 194 gr/km.
- Boîte à vitesse manuelle.
- Traction 4x4 intégrale, avec réduction enclenchable.
- Simple cabine, 2 places.
- Charge utile, avec pont basculant : 960 kg.
- Attelage, charge remorquable minimale : 2895 kg.
- Pneumatiques, profil m.
- Roue de secours.
- Tapis de fond en caoutchouc.
- Couleur rouge avec inscription des armoiries communales.

- Accessoires / Options:
 - o Barre de toit équipée d'un feu tournant.
 - o Témoin de feu tournant dans la cabine.
 - o Pont en alu basculant de 3 côtés.
 - o Saleuse environ 400 kg.
 - o Traverse de remorquage avec boule fixe et crochet rokinger RO232 amovible.
 - o 4 pneus d'hiver.
 - o 4 jantes en tôle.
- Garantie de 3 ans ou 100'000 km.

4.2. Coût du véhicule

Le montant nécessaire à l'achat du véhicule et de ses équipements se compose comme suit :

Prix du véhicule	Fr. 29'352.00
Pont arrière basculant eurokeeper en alu	Fr. 10'600.00
Saleuse meyer blaster 750S	Fr. 7'350.00
4 pneus d'hiver	Fr. 926.00
4 jantes en tôle	Fr. 782.00
Crochet	Fr. 2'850.00
Prise électrique sept pôles	Fr. 350.00
Gyrophare et traverse	Fr. 1'490.00
Coût total véhicule et accessoires HT	Fr. 53'700.00
Rabais	Fr. 4'435.00
Coût total rabais déduit HT	Fr. 49'265.00
Divers	Fr. 1'000.00
Coût total HT	Fr. 50'265.00
TVA 8%	Fr. 4021.20
Coût total TTC	Fr. 54'286.20
Arrondi à	<u>Fr. 55'000.00</u>

7. Incidences sur les charges annuelles

L'achat du véhicule entraînera les dépenses annuelles suivantes

Assurances (casco complète et RC)	Fr. 1'600.00
Taxes	Fr. 375.00
Amortissement annuel sur 10 ans	Fr. 5'500.00
Intérêts (au taux moyen communal : 2.65%)	Fr. 1'475.00
Total	Fr. 8'950.00

Ces dépenses équivalent à 0.117 points d'impôt (valeur Fr. 76'600.--).

Relevons que ces charges seront inférieures aux dépenses induites par le Reform Muli 660 et que, plutôt que de charger davantage les frais de fonctionnement, cet achat, couplé avec la mise hors service de l'ancien véhicule, entraîneront une réduction des dépenses prévisibles en lien avec le parc communal de véhicules.

Les services du Toyota Hilux single CAB 2.5D-4D seront gratuits durant 3 ans ou à concurrence de 45'000 km au compteur.

8. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

- vu le préavis municipal no. 13-2012, du 13 août 2012,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étudier ce projet,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Cugy (VD) décide:

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr 55'000.-- pour l'achat d'un véhicule Toyota Hilux Single CAB 2.5D-4D et de ses accessoires ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante ou l'emprunt selon les liquidités à disposition ;
- d'amortir cette dépense sur 10 ans.

Adopté en séance de Municipalité le 13 août 2012.

La Municipalité

Annexes : Photos du véhicule Toyota Hilux Terra Single CAB

TOYOTA HILUX TERRA SINGLE CAB



TOYOTA HILUX TERRA SINGLE CAB

